

Dans ce numéro

Spécial Nouveaux Mouvements Sociaux Économiques

- **Éditorial**
Page 1
- **Cancún 2003 et le discours économique de la société civile**
René Audet
Page 2
- **Les rationalités politiques dans le commerce équitable**
Marco Silvestro
Page 5
- **Le XII Congrès forestier mondial à Québec: quelles sont les grandes orientations adoptées dans le secteur forestier?**
Julie Maurais
Page 8
- **Certification et foresterie mondiale**
Marc-André Lafrance
Page 10
- **Étiquetage des aliments génétiquement modifiés : à quoi servira la nouvelle norme canadienne volontaire ?**
Marie-Lou Ouellet
Page 12
- **La montée de nouveaux mouvements sociaux en Argentine depuis la crise institutionnelle de 2001: une redéfinition de la responsabilité citoyenne**
Violaine Bonnassies
Page 15
- **De Nouveaux mouvements sociaux économiques au cœur d'une autre mondialisation**
Corinne Gendron
Page 17
- **Site Internet du mois**
Page 19
- **Offre de stage**
Page 21
- **Call for Papers**
Pages 22 et 23
- **Séminaires scientifiques 2003-2004**
Page 24
- **Calendrier des événements**
Page 25

Oeconomia Humania

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Octobre 2003

Éditorial

Maxime Rondeau
Rédacteur en chef

Thème de plus en plus récurrent, les formes alternatives de gouvernance font l'objet de discussions dans plusieurs secteurs, comme ceux de l'environnement, du commerce et l'alimentation. Les articles présentés, dans ce numéro, font ainsi écho à cette préoccupation grandissante des acteurs sociaux, politiques et économiques. Nous proposons, dans un premier temps, deux articles traitant du Symposium sur le commerce équitable. Tous deux présents à cet événement qui se tenait au Mexique, René Audet et Marco Silvestro apportent des points de vue informés sur la question. Alors que le texte de M. Audet nous entretient particulièrement des problèmes institutionnels, dans une perspective Nord-Sud, quant au bon fonctionnement du commerce équitable, le texte de M. Silvestro présente une synthèse pertinente des rationalités politiques au cœur de l'enjeu.

Dans un deuxième temps, Julie Morais et Marc-André Lafrance reprennent le même exercice pour la question de la certification forestière. Le douzième congrès forestier mondial qui se tenait à Québec du 21 au 28 septembre dernier, donna lieu à une conférence parallèle, organisée par *Certification Watch*. Mme Morais, qui nous offre un bilan de ce douzième congrès et M. Lafrance, qui résume les propos des principaux panélistes de la conférence organisée par *Certification Watch*, font convergence au niveau du diagnostic. Bien que les acteurs mobilisés autour de l'enjeu soient dynamiques et disposés à un certain volontarisme, l'enjeu reste soumis à une contrainte de temps sévère.

Ce volontarisme des acteurs du secteur forestier, s'il semble porteur d'espoir, ne s'applique pas de la même manière à l'en-

jeu des aliments génétiquement modifiés. Sur cette question, Marie-Lou Ouellet nous expose les problèmes majeurs de la nouvelle norme canadienne, qui se veut volontaire. Mme Ouellet attire particulièrement notre attention sur la faiblesse des initiatives canadiennes, lorsque comparées aux initiatives européennes.

Les questions soulevées, par l'entremise des trois thèmes, sont au cœur de ce qui est convenu d'appeler les nouveaux mouvements sociaux. À cet égard, Violaine Bonnassies présente le cas des nouveaux mouvements sociaux en Argentine, en résumant les propos du Professeur Carlos La Serna, de passage à la Chaire Économie et Humanisme le 17 septembre dernier. Dans une perspective plus globale, Corinne Gendron nous présente l'essentiel de sa communication à l'UQO, sur les nouveaux acteurs sociaux économiques dans le contexte de la mondialisation.

Il semble impossible de ne pas faire un lien entre l'ensemble de ces préoccupations et les discussions actuelles sur le renforcement de la démocratie canadienne. Celles-ci dépassent largement les plans de réforme du mode de scrutin électoral, même si ce dernier monopolise présentement le débat. Le 10 septembre dernier, se tenait à Montréal une conférence sur les développements de cette initiative. L'intérêt d'un questionnement sur la santé de la démocratie canadienne est bien plus qu'un exercice académique, destiné à soulager les angoisses périodiques des politologues. Les dernières années ont été porteuses de plusieurs nouveaux mouvements, de plusieurs nouvelles réalités sociales. Les structures étatiques devront composer avec ces nouvelles réalités. Si l'on désire que le processus soit réellement démocratique, ce genre de discussion est nécessaire et même in-

dispensable. Les formes de démocratie directe sont par ailleurs souvent citées comme des pistes de solutions intéressantes. Cette avenue n'est peut-être pas la solution idéale, ni même une solution répondant à l'ensemble des défis posés aux communautés. À l'écriture de ces lignes, il y a fort à parier que plusieurs Californiens confirmeraient ce doute. Malgré tout cela, il y a matière à entretenir un certain optimisme. Les discussions et les débats, s'ils sont constructifs, permettront certainement de mieux envisager les interactions entre les nombreux acteurs sociaux, politiques et économiques.

Cancun 2003 et le discours économique de la société civile

Compte-rendu du Symposium sur le commerce durable

René Audet
Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Alors que les dirigeants politiques de plus de 140 pays négociaient en secret l'avenir des règles commerciales internationales et des politiques agricoles nationales, des altermondialistes de tous horizons manifestaient à l'autre extrémité du bras de terre sur lequel Cancun est construit. Ce bras de terre, cependant, était aussi l'hôte d'autres événements « autorisés » en marge du sommet de l'OMC à Cancun. Parmi ceux-là avait lieu le Symposium sur le commerce durable organisé par L'Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP), Comercio Justo Mexico, Équiterre et d'autres. Du 10 au 13 septembre, ce Symposium réunissait plusieurs ONG impliquées dans le commerce équitable et l'agriculture alternative, de même que des producteurs et des politiciens. Cette rencontre faisait suite à un premier événement ayant eu lieu à Ottawa et qui avait été en partie financé par le gouvernement canadien. L'objectif de cet événement était de tenir un dialogue entre les différents acteurs de l'agriculture durable et du commerce équitable pour que soient améliorées les conditions des petits producteurs dans le système commercial international et pour promouvoir un système d'échange qui évolue dans l'intérêt des pauvres et de l'environnement.

Quatre préoccupations principales ont orienté les débats. La première concerne évidemment les effets destructeurs du système commercial international que l'on connaît. Ce premier thème a donné l'occasion à plusieurs intervenants de débattre des solutions possibles, du rôle des gouvernements et de l'avenir de l'OMC. Parallèle-

ment à ce deuxième point a été discuté l'avenir du commerce équitable en tant que solution possible aux déséquilibres de la mondialisation économique. Introduisant ainsi une panoplie d'initiatives de l'agriculture alternative fondée sur le label et la certification, la discussion sur le commerce équitable a mené à une réflexion sur l'opportunité de développement que présentent d'autres labels en agriculture et sur la manière dont ils doivent être construits et articulés avec des politiques de développement durable. Le fait que le financement de l'événement ait été d'origine gouvernementale (Suisse et Canada) a résolument enrichi les discussions, car la présence de panélistes-politiciens provenant des pays subventionnaires permettait un dialogue ONG-politiques sur le rôle que l'État doit prendre concernant l'agriculture alternative, le commerce équitable et le développement en général. Il ressort d'ailleurs de ces discussions que le langage des ONG et celui des politiciens n'est pas si éloigné, surtout lorsqu'il est question de développement économique, de croissance et de commerce. C'est de cet aspect que nous allons disuter en conclusion.

Le système des règles du commerce international et ses conséquences

Si l'agenda de Doha et l'Accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay constituaient une tentative de rééquilibrage de l'état de développement des pays du Sud par rapport au Nord, entre autres grâce au principe de traitement spécial et différent, il semble que cet objectif ait échoué. C'est du moins l'avis de Phil Bloomer de OXFAM-International qui soulignait la concurrence dé-

loyale à laquelle les pays en développement doivent faire face. Ce déséquilibre, exacerbé par des pratiques comme le dumping et par les situations de monopole, a des conséquences directes sur l'économie des pays. Depuis la libéralisation du marché du café, par exemple, une poignée d'industriels a mis la main sur l'ensemble du marché, créant ainsi un oligopole qui contrôle l'ensemble des prix. Dès lors, les producteurs du Sud doivent vendre leur café à un prix ridiculement bas et qui est loin d'être établi par des présupposées lois du marché. Dans le cas du sucre, les prix ont chuté suite aux opérations de dumping provenant des Etats-Unis et de l'Europe. En subventionnant fortement leur agriculture, ces États créent une surproduction vendue à perte sur les marchés du Sud, ce qui a pour conséquence directe de déstabiliser les économies nationales.

Des solutions à l'OMC?

Quand il s'agit d'élaborer des solutions, il est intéressant de constater les différences d'approche de chaque acteur. Ainsi, Phil Bloomer préconise l'élaboration de mécanismes internationaux de gestion de l'offre pour atteindre une stabilité des prix à long terme. Ces mécanismes, cependant n'ont de chance d'exister que s'ils sont acceptés par les organismes internationaux comme l'OMC et le G-20. Selon Bloomer, le commerce peut donc, sous certaines conditions, contribuer au développement social et réduire la pauvreté. Pour Kath Anderson, de International Fair Trade Association (IFAT), cette possibilité n'est réalisable qu'à la condition que le commerce devienne juste et équitable, ce qui ne saurait se faire sans l'intervention des pays riches dans le développement des infrastructures institutionnelles au Sud. C'est grâce à ces infrastructures que le Sud pourra prendre en main son développement.

Du côté des politiciens, le discours semble bien accordé aux demandes d'abolition des barrières tarifaires et non-tarifaires implicite à la logique de l'OMC. Par exemple, Suzan Whelan, Ministre canadienne de la coopération internationale, affirmait que le Canada aide au développement des pays du Sud en suivant les politiques d'intégration des marchés promues par l'OMC. Dans l'optique de l'élaboration d'un programme mondial d'agriculture durable, le Canada, disait Mme Whelan, peut aider en faisant en sorte que le système commercial soit plus favorable aux pays pauvres, tout en rappelant que la croissance économique

reste un élément essentiel au développement.

Quel potentiel pour le commerce équitable et les certifications et quel rôle pour les gouvernements?

Plusieurs des intervenants présents au symposium étaient engagés dans le commerce équitable (voir l'article de Marco Sylvestro dans ce bulletin). Ainsi, cette initiative est perçue comme un facteur potentiel de développement et de réduction de la pauvreté au Sud. C'est grâce au rapprochement avec le consommateur du Nord que les petits producteurs du Sud peuvent bénéficier d'un meilleur prix pour leurs produits et de relations commerciales plus stables et à long terme. Cependant, le commerce équitable rencontre présentement certains problèmes : d'abord, cette initiative n'est pas assez connue des consommateurs du Nord, ce qui limite sa croissance et son effet sur les producteurs; ensuite, il existe une confusion importante avec d'autres labels comme celui de l'agriculture biologique ainsi qu'un phénomène de copiage de l'appellation « équitable » (par exemple, le logo CARE de Van Houtte) qui nuit au commerce équitable; finalement, les coûts de conversion liés à la certification sont trop lourds pour les petits producteurs. Ainsi, plusieurs acteurs du commerce équitable prêchent pour des politiques publiques de reconnaissance et d'appui au commerce équitable.

D'un point de vue gouvernemental, de tels politiques sur le commerce équitable ne peuvent être élaborées indépendamment des politiques sur l'ensemble des labels sociaux et environnementaux existant. Dès lors, les gouvernements font face à plusieurs difficultés, car les labels sont si diversifiés en terme de contrôle, d'application, de secteur, etc. qu'il est très difficile à classer. Selon John Polack du Global Ecolabeling Network, le processus d'harmonisation n'est encore à ses débuts. Pour Mathias Meyer, Ambassadeur Suisse pour le secrétariat d'État à l'économie, ce n'est pas à l'État de prendre en main le développement des labels. La Suisse, pourtant, supporte leur développement et en promeut l'utilisation au niveau de l'OMC en arguant qu'il s'agit d'un élément essentiel de toute politique de développement durable. Tout en reconnaissant les problèmes liés à l'hétérogénéité des labels, M. Meyer affirmait que c'est la responsabilité des ONG qui les ont créées de les harmoniser et de s'assurer que les labels ne constituent pas des obstacles techniques au

commerce.

Pour être accepté par l'OMC, les labels doivent minimalement respecter les principes de non-discrimination et de transparence, ce qui est loin d'être fait. C'est d'ailleurs ce que dénonçait Dr. B. S. Noubane, Ministre Sud-africain, lorsqu'il dénonçait le coût trop élevé des certifications pour les producteurs du Sud et leur trop grand nombre. Ces deux caractéristiques font des labels des obstacles techniques au commerce aux yeux de plusieurs pays en développement. Les défis liés au développement des pays du Sud, selon M. Noubane, sont de réduire la pauvreté et les inégalités, d'avoir des systèmes de gouvernance plus ouverts et de protéger et améliorer notre environnement naturel. La seule option pour l'avenir est donc un développement durable qui tient compte de l'environnement, du développement sociale et de la croissance économique. Les initiatives de labellisation, dans ce contexte, ne valent pas grand-chose tant qu'elles ne seront pas accompagnées d'une politique globale de développement durable.

Perspectives théoriques sur une société civile marquée par un discours à saveur économique

L'utilisation des certifications et des labels par des membres de la société civile depuis un peu plus d'une dizaine d'année reflète un virage au niveau des actions envisagées par cette dernière. La certification étant directement en lien avec le producteur (soit du Sud dans le commerce équitable ou de n'importe où dans l'agriculture biologique), elle représente une entrée des sphères alternatives de développement dans l'univers des modes de production, traditionnellement réservé à l'entreprise de type capitaliste. Cette première incursion dans le monde du commerce est complété par un autre outil, le label, qui interpelle les consommateurs au Nord et qui s'insère donc dans une logique économique en tentant de relier l'acte de d'achat à des considérations politiques, mais aussi morales.

La conséquence principale au niveau du discours et de la justification est qu'il faut adopter la croyance selon laquelle le commerce, voir la croissance économique, mène au développement. Le commerce équitable, comme pionnier de ces mouvements qui utilisent des outils économiques, s'inscrit donc dans une certaine mesure dans une rationalité commune (et dominante) avec les organismes de régulation économique et les États,

tout en militant pour l'amélioration des conditions des plus démunis. Cette synchronisation des arguments de base (que le commerce mène au développement) et du langage démontre un rapprochement entre certains acteurs de la société civile et les gouvernements. La Ministre Wheilan affirmait d'ailleurs, lors de son allocution au symposium, que le gouvernement canadien continuera à supporter les ONG, car ces derniers sont complémentaires à l'État : ils travaillent à l'intérieur (work within) de l'État en centrant leur attention sur les besoins des plus défavorisés.

Ces réflexions mériteraient d'être approfondies, mais on entrevoit déjà certaines relations se profilant dans l'articulation nouvelle que prennent les grandes catégories comme l'État, la société civile et la régulation commerciale internationale. D'abord, l'État (du moins au Nord) admet la nécessité de promouvoir des initiatives de développement international menées par des ONG et va même jusqu'à les financer. La place que prennent maintenant les ONG dans l'État s'explique en partie par l'incapacité de ce dernier de prendre en charge financièrement ce secteur d'activité et constitue un élément important de la transformation de l'État-providence. Parallèlement, l'État représente un relais et un médiateur entre les initiatives des ONG et la régulation commerciale internationale. Cela s'observe lorsque des Pays promoteurs des certifications (comme la Suisse) demande aux organismes de certification d'harmoniser leurs normes pour éviter de créer des obstacles techniques au commerce, demande provenant originellement des pays en développement et des principes qui fondent l'OMC.

Ces intuitions se devraient d'être vérifiées et surtout d'être mises en contexte avec les luttes de pouvoir qui se jouent entre les pays dans le commerce international. Les positions des gouvernements sur la question des labels sont aussi révélatrices d'une diversité qui se reflète dans les politiques sur ce sujet. Les oppositions Nord-Sud et Etats-Unis-Europe, dans ce contexte, permettent de relativiser l'uniformité des processus d'articulation entre État, société civile et commerce international. Mais ce qui semble plus solide, c'est l'adoption d'un discours à saveur économique par la société civile et l'implication de plus en plus importante que prend cette société civile dans la régulation de plusieurs sphères relevant de l'activité économique.

Les rationalités politiques dans le commerce équitable

Marco Silvestro

Étudiant-chercheur au doctorat en sociologie

Université du Québec à Montréal

Parallèlement à la 5^e réunion des ministres du commerce extérieur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tenait à Cancún (Mexique) du 10 au 14 septembre dernier, a eu lieu la première rencontre hémisphérique des acteurs du commerce équitable dans les Amériques. Ce Symposium sur le commerce équitable fut une occasion privilégiée pour étudier directement les rationalités politiques de ces acteurs. En effet, à travers les discussions qui eurent lieu sur quatre jours, on a pu voir ressortir des visions du monde qui s'agencent en systèmes rationnels, lesquels constituent le fondement des stratégies de ces acteurs. Le présent article est une première tentative pour rendre compte de ces rationalités.

En premier lieu, il importe de dire que le commerce équitable demeure du commerce. C'est-à-dire qu'il répond à une logique de marché qui s'appuie sur une offre et une demande. De plus, il adopte un langage et certains principes gestionnaires tels que la compétitivité du produit, la transparence des opérations, la baisse des coûts de production. Et si le commerce équitable commence à séduire plusieurs compagnies multinationales, c'est parce qu'il peut se targuer d'une croissance annuelle moyenne de 20% depuis les cinq dernières années. Cependant, le marché conventionnel est chargé des valeurs de profit, d'efficacité, de croissance, de compétition. Le marché équitable, pour sa part, s'il conserve ces valeurs (sauf la compétition entre acteurs du commerce équitable, remplacée par le partenariat), il les subordonne à l'équitabilité des prix, à la durabilité du développement économique, à la protection de l'environnement et à la croissance de la qualité de vie des producteurs. En ce sens, il applique les principes du développement durable tels qu'ils ont été définis par le Rapport Brundtland en 1987.

La recherche du profit se justifie de plusieurs façons. D'abord, c'est un moyen de rester autonome par rapport aux subventions étatiques et ainsi pouvoir véritablement s'inscrire dans le système du commerce conventionnel. Ensuite, le profit permet la croissance et l'investissement : cela peut servir à l'éducation populaire, au marketing, au

développement de nouveaux produits. Enfin, le profit peut servir à la redistribution vers les producteurs et à l'aide humanitaire internationale. Car, en vérité, le profit sert rarement à l'enrichissement des « actionnaires » ou des propriétaires d'une entreprise de produits équitables. Quant à la forme de l'entreprise ce sera, au Nord, pour les importateurs, transformateurs ou distributeurs, des sociétés commerciales traditionnelles à but lucratif ou bien des coopératives à buts non lucratifs qui dégagent tout de même des surplus. Lorsque la forme « société à but lucratif » est choisie, une convention de redistribution des dividendes pourra être établie entre les actionnaires pour spécifier que la priorité va au réinvestissement des profits dans les activités de l'entreprise au détriment de l'enrichissement des actionnaires.

Deuxièmement, quant aux objectifs de croissance du commerce équitable, trois rationalités (compatibles) se côtoient. 1) Certains avancent qu'il faudrait s'arrimer aux acteurs conventionnels, c'est-à-dire profiter de la grande demande de produits équitables et biologiques pour sensibiliser les grands groupes commerciaux et ainsi étendre rapidement la portée du commerce équitable. Cette logique a toutefois le désavantage de soumettre le commerce équitable aux impératifs commerciaux de la distribution de grande surface, à la multiplication des intermédiaires et à l'allongement des chaînes de production. De plus, les petits acteurs du commerce équitable n'ont que très peu de poids face aux multinationales comme le groupe Carrefour, Starbuck ou Nike. 2) Certains autres préféreraient poursuivre la croissance du commerce équitable *de l'intérieur*, en accroissant la capacité des acteurs existants et en développant de nouveaux marchés, dont les marchés « protégés » (des clients d'origine étatique comme les garderies, les hôpitaux, les écoles, etc., ou de nature spirituelle comme les églises), de façon à garder le contrôle des « labels ». Cette optique comporte aussi des désavantages : si, d'un côté, elle permet de rester ferme sur les conceptions du commerce équitable, de l'autre côté elle expose les acteurs du commerce équita-

ble aux longues dents et aux moyens financiers énormes des grands groupes commerciaux. Apparaît ainsi le risque de se faire doubler par les grands, de perdre le contrôle de la certification et de diluer le concept. 3) Enfin, la majorité des acteurs plaide pour l'extension du commerce équitable vers d'autres filières de production, notamment les produits manufacturés. Cela permettra de diversifier l'offre et, en même temps, de continuer l'éducation populaire en mettant de l'avant que l'inéquabilité est présente dans toutes les filières de production. Il faut alors développer de nouvelles règles de certification pour contrôler des processus de production et de transformation plus complexes que pour les produits bruts comme le café ou le thé. Le même enjeu existe dans le mouvement pour l'agriculture biologique : il est plus difficile d'assurer le caractère biologique d'une tarte aux pommes (aliment transformé) que d'un aliment brut comme la pomme.

Troisièmement, la délicate et complexe question des relations Nord-Sud. Il faut dire que le commerce équitable n'est pas imperméable à certaines inégalités. Relativement aux principes de certification et aux « cahiers de charges » (règles concrètes de production), ils sont élaborés au Nord par des acteurs qui ont une conception « nordiste » de la qualité, de l'équité et de la consommation. Pourtant, la production se fait majoritairement dans les pays du Sud. De plus, ce sont les gens du Nord qui détiennent le pouvoir d'importer (ou non) un produit et de le considérer comme équitable ou non. Les producteurs sont ainsi fortement régulés par les acteurs du Nord et cela s'apparente, dans certains cas, à une vision de l'aide internationale où les priorités et les manières de faire sont définies en dehors des pays à développer.

Cependant, les acteurs du commerce équitable sont conscients de ces inégalités et cherchent à les éliminer. Plusieurs principes d'action sont ainsi mis de l'avant : a) harmoniser les différentes normes et les principes de base de la certification pour mieux s'y retrouver à l'échelon international; b) élaborer les principes de certification en partenariat avec les producteurs; c) de même, ancrer localement les cahiers de charge, c'est-à-dire les rendre adaptables à la réalité locale des producteurs; d) faire en sorte que les impératifs de la production et de la distribution des revenus soient élaborés en fonction des besoins urgents, des désirs et des enjeux des communautés de produc-

teurs. En clair, cela signifie mettre de l'avant une philosophie du développement endogène et auto-géré, accompagné d'aide internationale dont les principes ne sont pas imposés. Cette rationalité largement partagée par les acteurs n'est toutefois pas facile à mettre en œuvre, notamment parce que les enjeux ne sont pas les mêmes au Nord qu'au Sud. Ainsi, pour plusieurs producteurs, l'enjeu principal est de ne pas crever de faim ou d'exposition aux pesticides. Pour ceux du Nord, l'enjeu est de réussir à mettre sur le marché des produits de qualité (donc très contrôlés) à des prix comparables à ceux des produits conventionnels.

Quatrièmement, quant aux logiques politiques et institutionnelles, la rationalité très dominante qu'il faut faire en sorte que les États inscrivent dans des lois et des politiques les principes du commerce équitable. Il s'agit donc, dans un premier temps, de convaincre les gouvernements nationaux de faire la promotion du commerce équitable et de légitimer en ce sens. Cela implique un changement radical qui, dans un contexte néolibéral de déréglementation, ne sera pas facile à réaliser. Dans un deuxième temps, il s'agit de s'assurer que les gouvernements nationaux fassent pression sur les institutions internationales pour rendre équitable le commerce mondial. Un pays comme la Suisse commence à mettre de l'avant cette rationalité, mais sa position demeure très timide. Cette rationalité de l'inscription institutionnelle des règles du commerce équitable doit toutefois être nuancée car des dangers existent. Par exemple, les lois relatives à la certification peuvent être modifiées et prendre un caractère industriel, comme c'est le cas dans le secteur de l'agriculture biologique aux États-Unis. Ainsi, dans certains États américains, les règles de la production ont été assouplies suite à du lobbying des grands groupes commerciaux, de manière à pouvoir ainsi produire du biologique en quasi-monoculture et en grandes surfaces, ce qui est contraire aux règles élémentaires de l'agriculture diversifiée et durable. La certification « commerce équitable » pourrait faire face aux mêmes problèmes si elle était intégrée à l'appareil législatif. Pour ceux qui émettent cette mise en garde, il ne faudrait pas que le commerce équitable devienne une unique affaire de certification régie par les États, car la certification demeure, en définitive, un simple moyen de contrôle : les enjeux prioritaires se situent ailleurs.

Ces enjeux prioritaires sont ceux du développe-

ment durable, comme on l'a mentionné plus haut. Par conséquent, les acteurs du commerce équitable établissent un lien très étroit entre le commerce équitable et la production biologique, de même qu'entre la durabilité du développement et l'accroissement des capacités (*empowerment*) des producteurs du Sud. En ce sens, le commerce équitable s'arrime aux « Objectifs du millénaire » de l'ONU, objectifs qui visent à : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, assurer la santé maternelle, combattre le sida et d'autres maladies endémiques, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement (source : ONU).

En conclusion, on peut dire que le commerce équitable propose un aménagement du capitalisme qui veut mettre au jour les inégalités de la production et du commerce mondiaux et « internaliser » (comptabiliser) leurs coûts traditionnellement cachés (dilapidation des ressources, pollution, exploitation des travailleurs). En ce sens, s'il est clair que le commerce équitable est une pensée progressiste, il est aussi évident qu'il n'est pas en adéquation parfaite avec les grandes idéologies progressistes (communisme, socialisme, social-démocratie) élaborées dans la foulée de la modernité et de l'industrialisation, et qui se sont exprimées dans le contexte national. Le mouvement pour le commerce équitable se nourrit plutôt aux sources de l'écologisme, du mouvement - laïque et confessionnel - pour le respect des droits humains, ainsi qu'à celles du mouvement coopératif. De plus, il se situe d'emblée à l'échelon mondial, même si on commence à parler d'équitabilité du commerce local. Dans le paysage néolibéral actuel, le commerce équitable se distingue avec son discours explicitement normatif en faveur d'une plus grande régulation de la production et du commerce. Il risque en ce sens de trouver fort peu d'oreilles compatissantes chez les multinationales. Cependant - et cela constitue un des grands paradoxes de la production biologique et du commerce équitable - la demande des consommateurs pour de tels produits fait en sorte de pousser les grands groupes commerciaux à se lancer dans la production biologique ou équitable. Ils le font, cependant, en évacuant le plus possible la véritable portée éthique et en n'affichant qu'une certification de façade qui ne sert finalement qu'à attirer le consom-

mateur pour vendre plus - et plus cher.

Pour consulter le programme du Symposium sur le commerce équitable et connaître l'identité des invités :
http://www.fairtradeexpo.org/030903_en.pdf

Le XII Congrès forestier mondial à Québec

Quelles sont les grandes orientations adoptées dans le secteur forestier ?

Julie Maurais

Étudiante-chercheure, Chaire Économie et Humanisme

Du 21 au 28 septembre dernier, se tenait, à Québec, le XII congrès forestier mondial, organisé par le ministère des Ressources naturelles Canada et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce congrès, qui se déroule tous les 6 ans, est la rencontre internationale la plus importante dans le domaine de la foresterie. Ainsi, sous le thème *La forêt, source de vie*, 4000 participants provenant de 140 pays et représentant plusieurs secteurs d'activités reliés à la forêt se sont réunis dans l'optique de partager leur savoir, leurs expériences et surtout de définir les orientations précises concernant la gestion de la forêt pour les années à venir. C'est précisément des grandes directions adoptées au congrès dont il sera question dans cet article.

C'est mercredi le 24 septembre que se tenait la journée visant à définir les orientations à suivre dans le secteur forestier pour les années futures. Les différents acteurs, c'est-à-dire les membres d'organisations publiques et parapubliques, les étudiants et les chercheurs, les représentants d'ONG et des communautés ainsi que les délégués du secteur privé, se sont rassemblés pour débattre de l'avenir des forêts. Distribués en écorégions, soit en fonction du type de forêt (boréale, tempérée, subtropicale sèche, tropicale sèche, subtropicales et tropicales humides) et subdivisés en groupe de 12 personnes, les acteurs ont eu pour mission de déterminer leur vision idéale de la forêt et les moyens concrets de la mettre en œuvre. Ainsi, 1083 acteurs ont participé aux tables rondes et ont fait émerger des idées, les ont défendues, attaquées, adoptées ou rejetées. Quels en sont les résultats? Voici une synthèse résumant les orientations et les stratégies qui prendront forme dans les prochaines années.

Premièrement, en terme d'objectifs, l'accent a été mis sur une décentralisation accrue de la gestion forestière qui s'accompagne d'une prise en charge de l'aménagement forestier par les communautés. Ainsi, les collectivités locales et les habitants des forêts, selon ce plan, se verront attribuer des responsabilités accentuées qui devront être clairement définies en vertu de cadres politiques et légaux afin de permettre la concrétisation de cette

mesure dans une optique de durabilité. Le second but vient compléter le premier puisqu'il touche à la formation et à l'accès à l'information. Comment espérer avoir une gestion durable de la forêt par les communautés si ces dernières n'ont pas les connaissances et la formation requise pour mener à bien l'aménagement de leur territoire? Conséquemment, la formation est un élément clé à la réalisation du plan « idyllique » fixé par les participants. L'éducation se veut encore plus large et aborde non seulement les questions environnementales, mais aussi la recherche appliquée, le cadre juridique, financier et politique. L'aspect bio-physique fut aussi soulevé, la gestion doit pouvoir s'effectuer dans le respect des écosystèmes, tout en s'assurant de la protection de la biodiversité dans les régions exploitées. L'aménagement forestier durable doit aussi veiller à ce que tous les utilisateurs de la forêt puissent tirer avantage de la ressource, donc voir à instaurer l'équité entre les bénéficiaires de la forêt. Afin de permettre les changements qui précèdent, une approche proactive et adaptative dans les structures institutionnelles, financières et législatives sera incontournable.

Ces orientations idéales, déterminées par les acteurs du congrès, sont accompagnées de stratégies, de moyens d'action concrets permettant, à moyen terme (2009), de les mettre en application. Ainsi une décentralisation et une gestion répondant aux multiples utilisateurs de la forêt s'accompagnent d'une participation accrue des communautés et des intervenants locaux pour mettre en place des processus décentralisés de prise de décision et des réformes institutionnelles. Ces réformes peuvent être supportées par des mesures incitatives, des programmes et des récompenses. Ce travail est appuyé par une formation et un enseignement conçu pour mettre de l'avant les valeurs économiques, environnementales, culturelles et sociales de la collectivité. De plus, des partenariats parmi les intervenants devront être encouragés afin de mettre en place une gestion intégrée répondant aux besoins des divers acteurs reliés à la forêt. L'un des points intéressants se dégageant des stratégies est l'intégration de la certification permettant l'atteinte de certains objectifs puisque cet outil oblige les compagnies adhérentes à bâtir un dialogue avec les

communautés et les autres parties prenantes ainsi qu'à effectuer une exploitation répondant à des critères de durabilité.

La question est maintenant de savoir si ces recommandations trouveront écho dans les années à venir. Cependant, on peut déjà avancer quelques points problématiques qui ressortent des orientations et stratégies et qui peuvent nuire à l'avancement vers la durabilité et l'équité. Premièrement, et tel que souligné dans les débats au congrès forestier, ces mesures devront être supportées par des moyens financiers. Ce plan demande une contribution monétaire qui permettra de développer une formation adéquate, de former des structures administratives, de mettre en place des institutions qui répondront mieux aux besoins des communautés. Définir les sources de financement est une étape centrale dans l'accomplissement du plan. Ajoutons que plusieurs communautés du sud vivent dans la pauvreté et elles doivent préalablement satisfaire leurs besoins essentiels avant de contribuer à un aménagement forestier durable. Maintenant, comment aller chercher un financement suffisant? La question demeure.

Deuxièmement, comment redistribuer le pouvoir aux communautés? L'industrie est un acteur clé dans le secteur forestier et son pouvoir économique et politique est significatif. Les communautés, souvent pauvres et sans éducation, surtout dans les pays tropicaux, ne peuvent se donner elles-mêmes un pouvoir d'action réel. En ce qui a trait aux pays industrialisés, le problème est différent, par exemple, la forêt boréale n'est que faiblement habitée. Un retour à la gestion communautaire doit s'accompagner d'un déplacement de la population vers les régions forestières, cette situation est particulièrement vraie pour le Canada et la Russie. Ainsi, le changement désiré implique des instances gouvernementales qui doivent faire preuve d'une volonté politique afin de permettre un changement dans la distribution actuelle du pouvoir et promouvoir la gestion communautaire. Le pouvoir à un bas niveau peut être enviable, cependant, la manière dont cela s'effectuera sera déterminante sur l'issue du projet. Une décentralisation sans support des gouvernements et sans structures organisationnelles permettant un contrôle plus global du territoire peut amener à une gestion hétéroclite, manquant de coordination à grande échelle. Il aurait été fort intéressant d'entendre l'avis des communautés forestières à ce sujet au Congrès forestier de Québec, cependant, bien qu'on leur ait donné une importance significative dans les débats, elles n'étaient que très faiblement représentées.

Un des moyens proposé permettant de mettre en œuvre un aménagement forestier durable dans les communautés est la certification forestière. La certification est un moyen volontaire, peu contraignant qui permet aux entreprises d'instaurer une gestion durable en respectant des critères de durabilité fixés par le privé, soit les ONG ou l'entreprise. Même si concrètement, les firmes qui y adhèrent participent à une amélioration de la qualité de l'environnement physique et social du milieu forestier, peut-on s'y appuyer pour amorcer un changement tel que défini par les participants au congrès? La certification est perçue et caractérisée comme une forme de responsabilité sociale de l'entreprise. Elle procure une incitation économique à l'entreprise afin qu'elle applique une gestion forestière durable. Cependant, sans sous-estimer les bénéfices qu'elle peut engendrer, l'avancement ne serait-il pas plus rapide si toutes les compagnies étaient contraintes aux respects de critères d'aménagement forestier durable stricts et clairement définis? L'amélioration de la situation des forêts à l'échelle mondiale nécessite des changements majeurs dans nos manières de faire la foresterie, la certification peut alors n'être qu'un outil parmi tant d'autres afin qu'une amélioration de la situation soit significative.

À l'issue de ce congrès, des questions restent en suspend. La diversité, le nombre et le dynamisme des acteurs du secteur forestier donnent espoir quant à l'avancement des orientations. Parallèlement, les problèmes à régler sont imposants et urgents. Peut-on s'appuyer sur le plan général établi? L'avancement se fera t-il assez rapidement pour éviter des dégâts irréparables? C'est ce que nous serons dans 6 ans, au prochain congrès, qui visera à faire état des travaux. Au rythme où la déforestation avance, il faudra réviser le tir rapidement si les avancements tardent à venir. De là l'importance du développement de critères et d'indicateurs permettant le suivi des objectifs et orientations adoptées.



Certification et foresterie mondiale

Marc-André Lafrance

Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Parallèlement à la tenue du XIIe congrès forestier mondial, l'organisme Forest Certification Watch™ avait organisé une conférence d'une journée sur le thème de la certification forestière. Outil tentant de promouvoir l'aménagement forestier durable, la certification forestière fait toutefois l'objet de vifs débats ; notamment au niveau de son potentiel régulatoire. Pour refléter la diversité des enjeux, la conférence était divisée en quatre parties: la première partie faisait un portrait général de la certification, la seconde traitait du cas de l'Amérique latine, alors que la suivante s'attardait au cas de l'Asie et la dernière à la certification au Nord. La journée aura été des plus enrichissantes pour qui-conque s'intéresse à la certification et à sa capacité d'améliorer les pratiques forestières. Des conclusions diverses peuvent être tirées de cette conférence et dans cet article nous allons tenter d'en résumer les grandes lignes en présentant les propos tenus par certains des orateurs.

La première présentation de la journée était celle de M. Amha bin Buang, assistant directeur à l'Organisation Internationale du Bois Tropical (OIBT). M. Amha nous a entretenu sur les projets de l'OIBT quant à la certification des forêts tropicales. La plus grande partie de son exposé portait sur une approche de certification par phase pour les forêts tropicales. Selon lui, la certification par phase serait beaucoup mieux adaptée aux pratiques actuelles en foresterie tropicales qui sont loin des exigences sévères des différents schémas de certification. En résumé, cette approche permettrait à une opération forestière d'améliorer ses pratiques de manière graduelle sans avoir à absorber les coûts dans un délai trop court, tel que c'est le cas avec les certifications actuelles. On garde tout de même l'objectif d'atteindre les niveaux exigés par les certifications actuelles, mais sur une plus longue période. Cette façon de faire pourrait en outre contribuer à la diffusion de la certification au Sud.

Suite à la présentation de M. Amha, nous avons assisté à une présentation de M. Tom Jorling, vice-président aux affaires environnementales de International Paper et membre du conseil d'administration du Conseil industriel mondial en développement durable. Lors de sa présentation M. Jorling a insisté sur l'importance de s'entendre sur des critères d'aménagement forestier durable de base sur lesquels toutes les certifications reposeraient. Ainsi, un consommateur voyant un label sur un produit forestier serait assuré que ce produit pro-

vient d'une forêt gérée selon ces critères de base. Néanmoins, un consommateur plus conscient pourrait choisir une certification dont les exigences vont au-delà des critères de base. De plus, dans ce système, certaines certifications pourraient avoir des standards en deçà du niveau zéro. Elles garantiraient toutefois, au minimum, que le bois ne provient pas de source illégale. Le but de tout cela est de trouver un terrain d'entente pour une reconnaissance mutuelle des schémas de certification afin de préserver la légitimité de ces derniers auprès de diverses parties prenantes. Cette entente doit également s'assurer que les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) n'aient pas l'impression que le Forest Stewardship Council baisse ses critères pour s'adapter aux standards moins élevés des autres schémas.

La troisième présentatrice était Madame Tensie Whelan, directrice exécutive de Smartwood et du Rainforest Alliance. La présentation de Mme Whelan portait sur deux aspects de la certification. Tout d'abord elle nous a relaté quelques anecdotes sur les bienfaits de la certification, dont celle de Klabin une plantation brésilienne où les conditions des vies des communautés avoisinantes se sont grandement améliorées. Dans un deuxième temps elle nous a expliqué le projet du Rainforest Alliance cherchant à lier les potentiels marchés aux producteurs de produits certifiés, ou plus simplement à faire le pont entre l'offre et la demande. Pour cela, ils ont créé une cartographie à très petite échelle de différentes régions, pour le moment américaines, afin de faire ressortir les producteurs certifiés FSC, les producteurs qui ne sont pas certifiés, mais dont une usine située à proximité cherche du bois certifié, les usines cherchant du bois certifiés FSC et enfin les endroits où la demande est forte et où l'offre ne répond pas à la demande. Avec ce système, ils rencontrent des producteurs, transformateurs, consommateurs pour développer des liens qui permettront à la certification d'être plus efficace et plus répandue. Mme Whelan a ainsi voulu nous démontrer l'importance des alliances à un niveau territorial dans le succès de la certification.

Au début du troisième panel ayant comme sujet l'Asie nous avons eu droit à une présentation du Dr Maharaj Muthoo, ancien directeur du département foresterie de la Food and Agriculture Organization (FAO) et ancien directeur exécutif du Fo-

rest Stewardship Council (FSC) qui œuvre maintenant dans divers projets et organisations liés à la foresterie et à la certification. Les différents postes qu'a occupé le Dr Muthoo lui ont permis de nous présenter une perspective macro sur la certification des forêts tropicales et ce, sur un ton très passionné. Tout d'abord, l'auteur a noté la faible diffusion de la certification en forêts tropicales. Ensuite il a enchaîné sur le fait que les problèmes majeurs auxquels font face les forêts de la planète sont presque tous concentrés en zone tropicale : la déforestation, l'exploitation de bois «soit disant illégal» et la pauvreté des populations vivant dans les zones forestières. La certification ayant été créée au départ pour s'attaquer à ces problèmes, M. Muthoo n'a pu s'empêcher de montrer sa déception face au déroulement actuel des choses. Pour expliquer le peu de diffusion de la certification au Sud, il a circonscrit certains facteurs : le capacité beaucoup plus élevée des institutions du Nord à développer des spécialistes pouvant mettre en œuvre des mécanismes complexes comme la certification, la bataille des schémas de certification au Nord les empêchent de s'attarder à la situation au Sud et comme dernier facteur les exigences trop élevées et mal adaptées à la réalité du Sud. Sur une note plus positive, M. Muthoo a félicité les différentes initiatives se développant au Sud et à exhorter les certifications actuelles à adapter leurs exigences aux réalités des forêts tropicales, c'est-à-dire en créant des normes volontaires de «soft-law» qui démontrent la bonne gouvernance et la responsabilité sociale corporative. Sans ce changement il y a un risque que les certifications deviennent une barrière non tarifaire pour l'Organisation Mondiale du Commerce. Enfin, il nous a sommés de ne pas avoir le réflexe de catégoriser du bois non certifié comme étant illégal, car cela pourrait coûter des emplois à plusieurs des habitants du Sud comme ce fut le cas pour certaines régions de l'Inde. Bref, ce que l'on peut retenir de cet exposé est que la situation de la foresterie en zone tropicale est très complexe et qu'une forte flexibilité est nécessaire de la part des schémas de certifications, s'ils veulent se propager dans ces régions.

Nous avons délibérément choisi de présenter ces quatre conférences étant donné qu'elles faisaient un bon bilan des enjeux actuels de la certification et des nouvelles initiatives qui sont mises de l'avant. Comme nous avons pu le constater, la certification forestière fait l'objet d'un grand intérêt de la part de la communauté forestière. Les questions les plus fréquemment soulevées lors de cette conférence reflètent bien la diversité des enjeux. Parmi celles-ci, notons le besoin d'en arriver à une entente de reconnaissance mutuelle entre les

schémas de certification, l'urgence de s'adapter au forêts tropicales et la nécessité de créer un incitatif de marché ou un prime pour les produits certifiés. Néanmoins, comme nous l'avons vu les initiatives qui s'attardent à ces enjeux sont nombreuses et la certification forestière demeure un outil vieux d'à peine une dizaine d'année. Il n'est donc pas surprenant de constater quelques problèmes de mise en œuvre.

Étiquetage des aliments génétiquement modifiés : à quoi servira la nouvelle norme canadienne volontaire ?

Marie-Lou Ouellet

Étudiante-chercheure, Chaire Économie et Humanisme

Le 9 septembre dernier, le gouvernement fédéral annonçait que le groupe de travail chargé d'élaborer une norme d'étiquetage volontaire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) avait fait consensus. Formé de fabricants, d'utilisateurs et de différents groupes d'intérêt, ce comité n'a pas réussi à rallier plusieurs associations dont la majorité des représentants de consommateurs, des groupes écologistes tel Greenpeace, des syndicats et plusieurs autres qui ont plutôt fait état d'une opération de camouflage et de collusion entre le gouvernement et l'industrie «agrobiotechnologique». Qu'en est-il ? Rappelons le contenu de la norme sur lequel les critiques sont les plus virulentes.

D'abord, le projet de norme prévoit que les aliments contenant des OGM pourraient être étiquetés PGG (produit du génie génétique), IGG (issu du génie génétique) ou TG (technologie génétique). Les opposants à la norme critiquent ces appellations puisque ces termes ne sont pas très connus alors que l'expression «organisme génétiquement modifié» ou OGM est d'utilisation courante.

Ensuite, le seuil a été fixé à 5 %. Ainsi, les aliments avec moins de 5 % d'ingrédients issus du génie génétique seraient considérés comme étant sans OGM. D'après plusieurs, cela revient à dire que la presque totalité des produits transformés seront considérés comme étant «sans OGM» puisque bien peu contiennent plus de 5 % d'ingrédients issus de variétés transgéniques.

Enfin, cette norme est volontaire. Ainsi, les fabricants ne seraient pas tenus d'inscrire que leurs aliments sont issus du génie génétique même si les ingrédients dépassent le seuil de 5%.

Selon une étude de Greenpeace, 36 pays ont adopté une approche obligatoire ou sont sur le point de le faire. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, le Japon ont adopté des mesures plus ou moins contraignantes. Du côté de l'Union européenne, le moratoire sur les importations d'aliments contenant des OGM a été levé. En contrepartie, le Parlement européen a adopté le 2 juillet 2003 le texte final sur la traçabilité et l'étiquetage obligatoire des OGM. Cette réglementation est

l'une des plus strictes au monde car elle impose l'étiquetage obligatoire pour tous les produits contenant ou étant dérivés de plus de 0,9% d'OGM pour chaque ingrédient même si l'OGM ne peut plus être détecté dans le produit final. Au-delà de ce seuil, tous les fabricants sont maintenant contraints d'indiquer la mention « Ce produit contient des organismes génétiquement modifiés » ou « produit à partir d'OGM » même en ce qui concerne l'alimentation animale. De plus, on exige un système complet de traçabilité. La liste d'OGM devra donc être transférée d'opérateur en opérateur, du champs à la fourchette à partir de mars 2004 lorsque ces règlements entreront en vigueur. Cependant, comme nous allons le constater, les acteurs commencent à s'impliquer dans le processus dès 1999.

D'où vient cette norme ?

Plusieurs acteurs ont participé à l'élaboration de cette norme. Officiellement, c'est le Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA) qui représente environ 80% des principaux détaillants, qui en serait l'instigateur. Soutenu par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA), il aurait fait la demande en ce sens à l'Office des normes générales du Canada (ONGC) en 1999¹. L'ONGC est un organisme de normalisation, de certification et d'enregistrement agréé auprès du conseil canadien des normes. Il relève du ministère des travaux publics et il s'emploie à élaborer des normes consensuelles. Son mandat consiste à administrer le processus avec des comités où sont également représentées toutes les parties. L'ONGC n'a aucun rôle réglementaire ni ne peut déclarer une norme obligatoire. Les normes peuvent toutefois devenir réglementaires si elles sont incorporées par renvoi dans un règlement par un organisme de réglementation.

Au Canada, c'est l'ACIA et Santé Canada qui sont conjointement responsables de l'étiquetage des aliments et toutes deux considèrent que les aliments issus de la biotechnologie ne représentent pas un risque pour la santé. Bien que sensible au fait que les consommateurs désirent une meilleure information relativement aux OGM, l'ACIA mentionne sur son site Internet que des consultations menées à ce propos ont fait ressortir des considérations de coûts et des difficultés asso-

ciées à cet étiquetage. Elle avance que le suivi des aliments dans la filière alimentaire est difficile et que dans la plupart des cas, il n'y a aucun moyen de distinguer un produit issu du génie génétique d'un autre produit, à moins que le produit en question n'ait été soigneusement suivi depuis le champ de l'agriculteur. Elle mentionne encore que si les aliments contenant des ingrédients ou des constituants issus du génie génétique devenaient si nombreux, les étiquettes elles-mêmes ne seraient plus utiles aux consommateurs.

Ce qu'a été le processus

Les délibérations du *Comité de l'étiquetage volontaire des aliments issus ou non de modifications génétiques*, ci-après nommé le Comité, ont suivi le processus habituel d'élaboration de normes de l'ONGC. Ces délibérations débutent par l'examen d'un document de base qui sert de point de départ à la première version de la norme. Dans ce cas-ci, le document a été préparé par l'ACIA. Après discussion entre les membres du comité, une première version est rédigée par l'ONGC. Le Comité l'étudie et élabore d'autres versions. On étudie les différentes versions jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint. L'ONGC définit le consensus comme un accord appréciable entre les parties intéressées à l'élaboration de la norme. Il nécessite beaucoup plus que la majorité mais pas l'unanimité. Au moins 60% des membres votants doivent retourner leur vote et au moins 50% de tous les membres votants du comité doivent approuver le projet de norme. De plus, les membres peuvent envoyer des commentaires avec leur vote. Les membres qui n'ont pas droit de vote peuvent aussi formuler des commentaires.

Lors de l'élaboration d'une norme, l'ONGC administre le processus avec des comités équilibrés composés de trois groupes principaux afin d'atteindre un consensus. Dans le cas qui nous occupe, des représentants des fabricants, des utilisateurs et des groupes d'intérêt général avaient été invités et étaient divisés en deux catégories : les membres votants et les membres observateurs sans droit de vote. Les trois groupes avaient une représentativité égale quant au droit de vote.

Les résultats

Au départ, on avait prévu que le comité siégerait sur une période de 18 mois mais il aura fallu quatre années de débats. Dès le début, le caractère volontaire de la norme a été vivement critiqué par les associations de consommateurs qui réclamaient un étiquetage obligatoire. Plus de 21 groupes voués à la promotion de l'environnement, à la protection des consommateurs, de l'agriculture et de justice sociale comme l'Union des consomma-

teurs, Greenpeace, Sierra Club et la Farmers Unions, ont refusé net de faire partie du Comité tant que celui-ci axait son mandat sur la formulation d'une norme non contraignante. Le Comité, disaient-ils, devait favoriser l'étiquetage obligatoire, non l'étiquetage facultatif tel que le démontraient plusieurs sondages auprès des consommateurs. Ainsi donc, le processus leur semblait biaisé avant même qu'il n'ait commencé.

L'ONGC et l'ACIA avaient élaboré une liste de membres potentiels qu'ils ont invités sur le comité. La liste a été dressée à partir de différentes sources comme les sites Internet, les renseignements provenant de conférences, les annuaires d'associations et du gouvernement. L'ONGC dit avoir mis l'accent sur des associations qui représentent un grand nombre de personnes vu l'intérêt pour le sujet. Les 21 associations qui ont refusé l'invitation faisaient partie de cette liste. L'examen des procès-verbaux qui nous avons consultés (nous avons pris connaissance de différents documents en référence à 10 des 11 réunions du comité) montre qu'on a déploré l'absence de représentants des consommateurs. On a par la suite invité et cherché à intégrer d'autres organisations représentant les utilisateurs et les consommateurs. Mais jamais, on ne s'est remis en question quant au mandat et à l'objectif d'élaborer une norme volontaire. En fait, on n'a pas tenu compte des commentaires qui accompagnaient les votes négatifs envers la norme comme ceux exprimés par Option Consommateurs et le Conseil consultatif canadien de la production biologique. Ces deux organismes ont voté contre le libellé de la norme mais aucune mesure n'a été envisagée car « cela débordait le mandat de ce comité» et que «conformément au manuel des procédures de l'ONGC, le contenu des bulletins négatifs doit traiter des paramètres techniques d'une norme» (extrait du procès-verbal de la onzième réunion, 2003). Autrement dit, ce travail ne devait pas soulever l'aspect réglementaire même si tous les sondages révélaient que les consommateurs canadiens voulaient une réglementation à ce sujet.

Il est par ailleurs intéressant de noter la composition des différents groupes qui avaient droit de vote (chacun des groupes était représenté par 18 membres votants). La catégorie des fabricants était représentée par des producteurs de soya, de blé, de canola, des transformateurs et plusieurs associations tels BioteCanada et Croplife Canada. La catégorie des utilisateurs était quant à elle représentée par quelques associations de consommateurs comme le Consumers Council of Canada, Option Consommateurs mais aussi des

associations qui ne représentaient pas la société civile mais plutôt des agents économiques comme la Fédération des épiciers indépendants, l'Association des importateurs canadiens, le Conseil canadien des distributeurs, une association d'exportateurs et une association de marketing. Quant au groupe d'intérêt général, on y retrouvait des représentants d'industrie Canada, de l'Agence canadienne des aliments (qui considère l'étiquetage obligatoire bien compliqué !), l'Association canadienne des producteurs de semences, deux universités et plusieurs autres organismes publics tels Santé Canada, le ministère du Commerce extérieur, les ministères de l'Agriculture et de l'alimentation du Québec, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Colombie Britannique. Lors du dernier vote, 70% des membres du Comité ont voté en faveur de la dernière proposition dont l'Association canadienne des producteurs de semences, CropLife Canada, le Conseil canadien du canola, l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, le Centre d'information sur la biotechnologie alimentaire. Toutes les associations de consommateurs ont voté contre ou avaient quitté le comité alors que les représentants gouvernementaux regroupés dans la catégorie *groupe d'intérêt* ont voté en faveur de la norme.

Il semble clair que les consommateurs n'ont pas eu droit au chapitre essentiellement pour ce qui apparaît comme des considérations économiques. Le gouvernement fédéral a fait sien plusieurs arguments du lobby contre l'étiquetage obligatoire dont fait partie le Conseil canadien des distributeurs en alimentation, instigateur de la norme volontaire... Parmi ces arguments : le manque de méthodes scientifiques et de procédés pour mesurer un seuil de 1% de manière exacte ; des répercussions commerciales considérant le fait que 62% des exportations vont vers les États-Unis ; une baisse des investissements en biotechnologie ; la crainte et la confusion des consommateurs ; un vote de non-confiance dans les institutions canadiennes que sont Santé Canada et l'ACIA ; la reformulation des produits alimentaires avec des ingrédients ne contenant pas d'OGM, etc. Mentionnons par ailleurs que le Canada est l'un des trois principaux producteurs de cultures commerciales d'OGM derrière les États-Unis et l'Argentine (Millstone et Lang, 2003). On imagine aisément les retombées économiques.

Ainsi donc, il apparaît évident qu'il y a un manque de volonté politique d'agir dans le sens de l'Europe où la traçabilité ne semble pas un obstacle. Pendant ces quatre années où on a beaucoup tergiversé à propos des expressions qui seraient utilisées, de la formulation et des définitions, trois

projets de loi privés qui auraient imposé l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés ont été présentés à la Chambre des Comunes et défaits. On préfère suivre la politique américaine qui n'exige pas d'étiquetage obligatoire. À quoi donc servira un étiquetage volontaire ? À quoi sert une norme dont le seuil dépasse largement ce qui se fait dans l'industrie ? Quel manufacturier ou producteur inscrira que l'aliment provient du «génie génétique» ? Poser la question, c'est y répondre.

¹ Bradford Duplisea, un chercheur indépendant, soutient pour sa part que le processus a été déclenché par le gouvernement fédéral. Il s'appuie sur une note de service au Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire obtenue en vertu de la loi d'accès à l'information.

Association Canadienne de l'inspection des Aliments ACIA: <http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/newcom/1999/19990917f.shtml>

Coalition Santé, <http://www.healthcoalition.ca/more-ATI.html>

Lang, Tim et Erik Millstone. 2003. *L'Atlas de l'alimentation dans le monde*. Paris, Éditions Autrement-Collection Atlas/Monde, 128 p.

Office des Normes Générales du Canada. Comité sur l'étiquetage volontaire des aliments issus ou non du génie génétique. AGC-6481-32/25-C. Procès-verbaux des réunions, 1999-2003.

Option Consommateurs <http://www.optionconsommateurs.org/communiques/communique3001013.html>

Union des consommateurs <http://consommateur.qc.ca/union/>

La montée de nouveaux mouvements sociaux en Argentine depuis la crise institutionnelle de 2001: une redéfinition de la responsabilité citoyenne

Introduction aux projets de recherche du Professeur Carlos La Serna

Synthèse du séminaire spécial de la Chaire du mercredi 17 septembre 2003

Violaine Bonnassies

Étudiante-chercheure, Chaire Économie et Humanisme

Cet article est le fruit d'un séminaire spécial de la Chaire avec le Professeur Carlos de La Serna, à l'occasion duquel il nous introduisit à ses travaux de recherche sur les mouvements sociaux en Argentine. Cette rencontre permit également de confronter les perspectives de recherche de la Chaire à un regard extérieur, grâce aux interrogations soulevées par l'analyse de La Serna.

L'Argentine actuelle peut se lire à l'aune des « deux crises » historiques majeures qui ont secoué le pays en l'espace de 20 ans : la première coïncide avec l'essoufflement du modèle fordiste dans les années 1970, marquant la fin des « trente glorieuses argentines, de 1940 à 1970 »; la seconde s'amorce au début de la décennie 1990 avec la mise en place d'une politique néolibérale, pour finalement aboutir à l'éclatement institutionnel de 2001.

Cette crise institutionnelle se caractérise par un décalage toujours plus grand entre la nature des institutions et les attentes des citoyens. Par ailleurs, la politique néolibérale a conduit à un désengagement progressif des institutions, par le retrait des normes et règles, pour accroître d'autant plus le fossé entre la demande sociale et les réponses institutionnelles.

En réaction à cette détérioration tant institutionnelle qu'au niveau des services sociaux, une « nouvelle génération de mouvements sociaux »¹ est née, avec pour but de combler les besoins des citoyens. Par ailleurs, tout un champ nouveau de questionnement s'ouvre pour interroger le pacte social et pour mettre en œuvre une nouvelle régulation.

C'est au regard de cette réalité nouvelle que les projets de recherche du Professeur La Serna se sont constitués. L'Argentine est « surprise »² par ce qui lui arrive, elle est en état de choc. Une volonté de compréhension de ce qui est à l'œuvre dans la société argentine anime ses travaux de recherche. Ses recherches s'intéressent essentiellement à « l'ensemble des représentations et pratiques sur les grands thèmes sociaux »³, tels que

la famille, le travail, la santé ou l'éducation. L'enjeu est de comprendre les représentations sociales qui se jouent dans la réaction face à la crise institutionnelle, et la nature des changements au niveau du sujet. L'hypothèse de base est donc qu'un lien existe entre la crise politico-économique et l'émergence des nouveaux mouvements sociaux.

Il n'est donc pas étonnant que cette approche analytique s'appuie sur l'observation et qu'elle s'inscrive dans une perspective résolument socio-logique.

Une prise de conscience d'une responsabilité citoyenne s'est faite jour face à l'incapacité des institutions à répondre aux attentes de la société. De là naissent les nouveaux mouvements sociaux et la redéfinition de concepts comme celui de travail auquel on associe de nouveaux qualificatifs, comme « associatif », « communautaire » pour désigner une nouvelle réalité, celle du travailleur actif, « producteur de sa propre possibilité de travail ». Cette précision conceptuelle reflète une réappropriation subjective de l'action citoyenne, qui soit centrée sur la revendication du sujet comme acteur de son propre développement.

Les mouvements sociaux ont développé des stratégies nouvelles d'organisation pour satisfaire leurs besoins les plus essentiels. Un système de troc basé sur un échange réciproque des services, s'est mis en place pour remédier à l'effondrement du système salarial. Le chômage a en effet triplé entre 1989 et 2001. Ce sont 2.5 millions de personnes qui faisaient partie de ce marché parallèle en 2001, sur une population totale de 35 millions. L'ampleur de ce mouvement s'est apparentée à un moyen de survie pour une grande partie de la population et l'État ne pouvait que l'accepter, comme dette sociale.

Cette transformation des pratiques sociales s'accompagne de mutations au niveau des représentations sociales. Le rapport entre le patient et son médecin évolue de manière signifiante. Avant la crise, le système de santé était centré sur l'auto-

rité du médecin-détenteur du savoir, et le patient conservait une attitude passive car l'institution médicale était hégémonique et efficace. La crise des services de santé a obligé les ONG et les citoyens à élaborer une médecine préventive au niveau des familles pour remédier aux déficiences du système de santé publique. Cette nouvelle pratique sociale s'est accompagnée d'une revendication nouvelle de la part du patient sur sa propre compréhension de lui-même et de son corps, pour participer activement au diagnostic. Cette transformation dans les comportements sociaux met en évidence les nouvelles représentations sociales que peuvent avoir les citoyens sur la santé. De plus, cette prise en charge de soi-même révèle une conscience nouvelle de soi comme acteur-citoyen responsable.

Une « nouvelle attitude sociale » se met en marche dans le cadre des nouveaux mouvements sociaux pour faire face à ces changements brutaux dus à la crise des institutions. En effet, les institutions, jusqu'à maintenant, permettaient de donner un cadre de vie aux citoyens pour y déployer leur « itinéraire de vie », le travail, la famille, la retraite... La crise a remis en cause tout ce cadre de vie et la représentation que les citoyens se font de ces institutions car, par exemple, les travailleurs ne sont plus assurés d'avoir une retraite dans le contexte de dégradation actuelle. Ainsi, c'est à un questionnement en profondeur du fonctionnement structurel de leur société que sont confrontés les nouveaux mouvements sociaux en Argentine. Mais ces nouveaux mouvements sociaux sont aussi appelés à produire les changements institutionnels nécessaires. La crise a finalement suscité la formation de nouveaux espaces d'expression citoyenne en laissant libre cours à des possibilités d'action jusque là inexistantes. Les mouvements sociaux révèlent une réappropriation du politique par les citoyens pour que la politique ne soit plus la chasse gardée exclusive des corporations et de l'État. La politique devient alors une « modalité d'existence et de faire ».

Dans cette approche sociologique, le sujet se redéfinit à travers ses capacités de modifier les structures préexistantes. A l'évocation de nos projets de recherche sur le commerce équitable, le questionnement de La Serna s'est naturellement ramené au sujet : « Qu'est-ce qui permet au sujet de changer le cadre dominant, à travers le commerce équitable? ». C'est dans sa capacité à modifier les structures commerciales qu'il faudrait rechercher les possibilités de mutations économiques futures. Cette conscientisation du citoyen-acteur de la société est aussi à l'œuvre dans les pays « du Nord », à travers les projets en écono-

mie sociale. C'est à une dynamique transnationale que les citoyens participent, même si sa mise en œuvre se décline sous des formes différentes selon le contexte national.

¹ Propos du Professeur de La Serna

² Idem

³ Idem

De Nouveaux mouvements sociaux économiques au cœur d'une autre mondialisation¹

Corinne Gendron
Chercheure principale, Chaire Économie et Humanisme

Suite aux ratées de la conférence de Cancun qui vient tout juste de se terminer, et à l'enlisement de ce qui s'est déjà appelé le cycle du millénaire, l'option d'une autre mondialisation devient non seulement envisageable, mais peut-être en fait la seule option vraiment possible. En effet, comment prétendre bâtir un ordre mondial sans tenir compte un tant soit peu des quatre cinquièmes de l'humanité? Comment prétendre bâtir cet ordre mondial sur des lois du marché qui devraient s'appliquer au Sud, sans s'appliquer au Nord? Comment enfin préconiser un ordre mondial fondé sur une division du travail où, comme le disait le célèbre Eduardo Galuano, les pays du Nord se spécialisent dans la richesse et les pays du Sud dans la pauvreté.

Alors que se dissipe le brouillard dogmatique du libre-échange et que leur dimension politique est révélée au grand jour, il apparaît clairement que les propositions de la mondialisation dite néolibérale ne peuvent tenir la route; non seulement parce qu'elles prétendent fonder l'ordre mondial sur les intérêts de quelques uns, mais parce qu'elles prétendent fonder cet ordre mondial sur les seuls intérêts de ces quelques-uns, sans envisager de compromis auquel le reste du monde pourrait se risquer à adhérer. Il existe pourtant un peu partout à travers le monde, d'autres manières de faire, que l'on peut peut-être interpréter comme le prélude à une altermondialisation, possible celle-là, gardant en tête que, comme le disait Victor Hugo, l'utopie d'aujourd'hui est souvent la réalité de demain.

Le commerce équitable est certainement l'une des innovations sociales qui suscite le plus d'espoirs au chapitre des rapports Nord-Sud; il est donc intéressant de s'y attarder et de réfléchir à sa portée dans la mesure où il partage, avec d'autres mouvements sociaux récents, la particularité d'ancrer dans l'action économique ses visées sociales.

On associe souvent les débuts du commerce équitable aux foires artisanales que certains groupes religieux organisaient en vue de financer leurs activités de développement international. Le commerce équitable tel qu'il se présente aujourd'hui s'inscrit pourtant dans une toute autre logique de coopération au développement. Il ne s'agit pas

d'aider les pays à se développer, mais bien de leur donner les moyens de le faire, en leur offrant notamment des conditions d'échanges plus justes. Contrairement aux politiques d'aide au développement initiées pendant les années 1960, le commerce équitable est fondé sur une reconnaissance de l'inégalité des échanges commerciaux internationaux et avance que c'est grâce à la correction de ces inégalités que les pays du Sud auront accès au développement.

Le commerce équitable se pose donc en alternative d'un système commercial traditionnel dont il dénonce la structure oligopolistique et l'inéquité. Il propose une autre manière de faire du commerce en établissant une série de principes à la base d'une relation commerciale d'un nouveau type : ce ne sont plus deux agents économiques recherchant leur utilité marginale qui transigent, comme se plaisent à les imaginer les livres d'économie, mais bien des personnes en chair et en os, qui, à travers une transaction commerciale, sont appelées à établir une véritable relation de solidarité. Cette relation de solidarité prend forme à travers un cadre commercial alternatif en marge du marché traditionnel, reposant à la fois sur des principes, des acteurs et des institutions inédites.

Au chapitre des principes, le commerce équitable prône le commerce direct et l'élimination des intermédiaires, le paiement à l'avance, l'organisation démocratique du travail, le respect de l'environnement et le juste prix. Ces principes sont opérationnalisés par un système de distribution alternatif ou encore un système de label et de certification, dans lesquels interviennent des ONG, et de toutes nouvelles organisations fédératives telles que l'IFAT, FLO, NEWS! ou l'EFTA à travers lesquelles le mouvement s'institutionnalise progressivement à l'échelle internationale.

Au cours des dernières années, le mouvement du commerce équitable a connu un essor sans précédent; mais il fait face en même temps à des défis nouveaux, dont le premier concerne son identité même. Au fur et à mesure qu'il prend de l'ampleur et qu'il s'infiltre dans les réseaux de distribution traditionnels, certains commencent à se demander si le commerce équitable vise véri-

tablement l'établissement d'un système commercial alternatif, ou s'il ne participe pas simplement à l'émergence d'une nouvelle gamme de produits éthiques offerte en différentes saveurs (écologique, biologique, éthique, responsable, etc.) ? Cette question est à la source d'un véritable clivage au sein du mouvement du commerce équitable qui tend à s'exacerber. D'un côté, on se préoccupe des parts de marché en vue d'élargir les débouchés et d'offrir à un plus grand nombre de producteurs la possibilité d'accéder au marché à des conditions plus avantageuses. De l'autre, on s'inquiète de la banalisation des inégalités du commerce international, qui semblent se résumer à simple choix de consommation. Grâce au commerce équitable, le consommateur du Nord peut s'acheter bonne conscience à peu de frais, et se donner des allures de militant tout en restant confortablement assis dans le confort de la passivité.

Bref, le commerce équitable ne participe-t-il pas à une banalisation de la cause sociale à travers ce que l'on peut appeler la marchandisation de l'éthique? Et si oui, cette marchandisation ne sonne-t-elle pas le glas des prétentions du commerce équitable non pas à offrir un choix de plus au consommateur souverain, mais bien à proposer un nouveau système commercial international ? Le commerce équitable n'aura-t-il pas atteint son objectif lorsqu'il n'existera plus?

Si l'on peut certainement s'inquiéter de cette nouvelle offre éthique ou la plupart des entreprises traditionnelles ont flairé la bonne affaire, il nous semble que condamner sur une telle base tout le mouvement du consumérisme politique relève d'une vision restrictive. En fait, le marketing de l'éthique est peut-être le pendant nécessaire, et donc inévitable, d'une incursion des valeurs dans le champ de l'économie, poussée non seulement par le commerce équitable, mais par toute une nouvelle génération de mouvements sociaux.

Le commerce équitable ne peut être analysé en vase clos car il participe à cette nouvelle génération de mouvements sociaux qui ne craignent plus d'investir le champ de l'économie pour atteindre des fins sociales. À l'instar des *nouveaux mouvements sociaux* qui ont élargi leur action de la sphère institutionnelle à la sphère sociale à la fin des années 1960, les nouveaux mouvements sociaux économiques investissent aujourd'hui la sphère de l'économie. Ils se l'approprient et la modèlent en fonction de leurs valeurs, mettant au jour les dimensions politiques et sociales que les transactions économiques ont toujours eues, si l'on excepte encore une fois l'image qu'en propo-

sent les livres d'économie. Bref, l'irruption des mouvements sociaux dans le champ économique préside à une redéfinition, une repolitisation et une resocialisation de la transaction économique, qui récupère ainsi son statut de véritable relation sociale, et peut être alors analysée et jugée comme telle. Or, il est intéressant de remarquer que cette irruption des mouvements sociaux dans le champ économique est concomitante à la préoccupation soudaine que les entreprises manifestent depuis les dernières années pour leur responsabilité sociale.

Par ailleurs, la mobilisation sociale, si elle peut se déployer dans le champ économique, ne saurait s'y réduire. Le consumérisme politique n'est pas plus une alternative à l'action politique et sociale que la mobilisation spécifiquement sociale des nouveaux mouvements sociaux n'était une alternative aux revendications institutionnelles. La nouvelle modalité économique de l'action sociale n'est qu'un volet supplémentaire de la mobilisation, qui n'est pas sans risque, il est vrai, mais qui a l'avantage de rendre visible la dimension socialement construite de l'économie, et ce faisant la possibilité de mieux définir son articulation avec le social.

Compte tenu de ce qui précède, l'importance du commerce équitable réside moins dans la vigueur de ses parts de marché que dans le fait que par son existence même, le commerce équitable interpelle les entreprises et le système commercial traditionnels. À côté d'un paquet de café équitable, le café traditionnel ne devient-il pas, par défaut inéquitable? Désormais, la répartition internationale du travail n'est plus seulement une question stratégique, et la société civile, à travers l'activisme actionnarial, les codes de conduite et le consumérisme politique, est en train d'acquérir un véritable droit de regard sur le processus de production d'entreprises multinationales qui échappent aux contingences étatiques. À l'heure actuelle, de multiples initiatives disparates fixent peu à peu le contenu de ce que plusieurs appellent la responsabilité sociale des entreprises et il n'est pas impensable que de telles initiatives deviennent demain les normes de référence de l'action économique à l'échelle internationale.

Nous assistons actuellement à l'émergence d'un véritable cadre normatif à l'échelle internationale, qui a l'avantage d'être porté par une diversité de mouvements sociaux, mais qui est aussi au cœur des conflits entre les grands blocs commerciaux qui s'affrontent sur la scène internationale. S'il est difficile de prédire quelle sera la configuration

exacte de ce cadre normatif, il nous semble de plus en plus évident qu'il ne pourra faire l'économie des dimensions sociales et politiques des règles commerciales. Il sera donc l'occasion d'un véritable débat au sein même des institutions traditionnelles sur la gouvernance mondiale non plus seulement économique, mais bien sociale et environnementale, sur l'ancrage démocratique de cette gouvernance et enfin sur les modèles de développement que l'on souhaite privilégier à travers elle.

¹Ce texte reprend l'essentiel d'une présentation en plénière dans le cadre de la conférence internationale organisée par la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) *Le Sud...et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* 24 et 25 septembre 2003, UQO

Site Internet du Mois

Institut Nord Sud

Fondé en 1976, l'Institut Nord-Sud (INS) est le seul institut de recherche non-gouvernemental indépendant du Canada à se consacrer au développement international. L'INS, qui coopère avec un large éventail d'organisations canadiennes et étrangères, est réputé pour ses solides recherches et ses analyses sur la politique étrangère du Canada. Cet organisme sans but lucratif constitue une voix indépendante sur l'importance et l'urgence des dossiers et enjeux du développement mondial. En plus de contenir un portrait détaillé de l'INS, ce site Internet présente les axes de recherche développés par ce dernier, soit : l'efficacité de la coopération ; la durabilité du développement ; l'amélioration de l'administration mondiale et l'égalité des deux sexes. Il permet également d'accéder aux projets de recherche menés par l'INS, selon les axes de recherche et les régions qu'il observe. Enfin, ce site offre l'opportunité de télécharger une foule de documents, incluant la revue de l'INS, des communiqués de presse (1998-2002), des lettres d'opinion (1998-2002) et des rapports de recherche.

www.nsi-ins.ca

Colloque Finance responsable et monnaies sociales—Responsible Finance and Alternative Currencies
19 au 22 novembre 2003
Organisé par la Chaire Économie et Humanisme

PROGRAMME PRELIMINAIRE / PRELIMINARY PROGRAM

>MERCREDI 19 NOVEMBRE / Wednesday November 19 2003

19 h 00 Conférences de pré-ouverture

Léopold Beaulieu, FondAction

Henri d'Orfeuil Rouillé, Finansol

>JEUDI 20 NOVEMBRE / Thursday November 20 2003

9 h 30 Conférence d'ouverture

Bernard Lietaer, Chercheur au *Center for Sustainable Resources Development* à l'Université de Californie et auteur de *The Future of Money : Beyond Greed and Scarcity*

LES MONNAIES SOCIALES ET ALTERNATIVES

10 h 30 Conférences sur les monnaies sociales et alternatives

Michael Linton, designer de systèmes monétaires, Vancouver

Molly Scott, Institut Welsh en recherche sur les coopératives, Université de Wales

Roland Spinola, Consultant indépendant; Ingénieur de systèmes, Université de Munich

Manon Bouliane, professeure anthropologie, Université Laval

14 h 00 Ateliers

Atelier 1 : Les monnaies sociales

Atelier 2 : Les investissements socialement responsables

Atelier 3 : La finance responsable

>VENDREDI 21 NOVEMBRE / Friday November 21 2003

LA FINANCE SOLIDAIRE

8 h 30 Conférences sur la finance solidaire

Léopold Beaulieu, PDG Fondaction, Montréal

Gilles Bourque, chercheur Fondaction, Montréal

Clément Guimond, Caisse d'économie des Travailleuses et Travailleurs du Québec

Joel Lebossé, FilAction

Anne-Hélène Lulling, Réseau Financement Alternatif, Belgique

Dave Mowat*, est CEO de Vancity Credit Union, Colombie-Britannique

Humberto Ortiz*, Groupe-Réseau d'Économie Solidaire du Pérou (GRESPI)

Marco Piccolo*, Banca Etica, Italie

Russ Rothney*, CEO, Assiboine Credit union, Manitoba

14 h 00 Ateliers

Atelier 1 : Les innovations socio-économiques

Atelier 2 : La monnaie comme lien social

Atelier 3 : Les investissements responsables et la finance solidaire

>SAMEDI 22 NOVEMBRE / Saturday November 22 2003

8 h 30 LES PLACEMENTS RESPONSABLES

Diane Boudreault, Regroupement pour la Responsabilité Sociale des Entreprises

Amy Domini, Domini Social Investments

Bouchra M'Zali, Département de stratégie des affaires, UQAM

Brenda Plant, consultante en investissements responsables, Montréal

François Rebello, Groupe investissement responsable, Montréal

Marie-France Turcotte, Département de stratégie des affaires, UQAM

Elise Tessier*, RISQ

14 h 00 Ateliers

Atelier sur les investissements responsables

Atelier sur les monnaies sociales

Atelier sur la finance solidaire

Ateliers transversaux

16 h 00 Conférence de clôture

Claude Béland, titulaire de la Chaire Économie et Humanisme

* À confirmer

Offre de stage

CENTRE INTERNATIONAL UNISFÉRA

>Lieu du stage : Montréal, Québec, Canada

>Date limite pour présentation des candidatures : 31 octobre 2003

Description de l'organisation

Le Centre international Unisféra est un centre d'études et de recherche indépendant et sans but lucratif qui a pour mission de contribuer à l'avancement des connaissances sur le droit et les politiques du développement durable.

Description des tâches

Sous la supervision du Directeur exécutif et du Directeur de la recherche du Centre international Unisféra, le stagiaire contribuera aux activités de recherche, de réseautage et de communications reliées aux projets de recherche en cours. Le stagiaire pourra également développer ses propres intérêts de recherche d'un commun accord avec la direction du centre. De manière indicative, le stagiaire pourra être appelé à s'acquitter des tâches suivantes :

Rédaction d'articles ou de documents divers dans le cadre de projets de recherche sur des sujets reliés au droit et aux politiques environnementales internationales, au commerce international (OMC, ZLÉA) ou à des sujets d'intérêt particulier pour le Stagiaire / Participation à des recherches sur le commerce équitable et durable et à l'organisation d'ateliers à l'étranger (Genève, Amérique latine) dans le cadre du projet « *Sustainable Commodity Initiative* » de l'Institut international du développement durable (IISD), sous la supervision du gestionnaire de projet d'IISD / Recherche et élaboration d'une série d'annexes d'un livre portant sur la Convention des Nations Unies sur la lutte à la désertification qui sera publié en 2004 par Ashgate Press (Londres) / Réalisation de recherches ponctuelles et développement de bibliographies thématiques sur des sujets connexes / Développement de contenus, de fiches thématiques ou de documents pour alimenter le site Internet d'Unisféra / Participation aux activités de réseautage d'Unisféra / Dans la mesure où du financement serait disponible, réalisation d'une mission d'observation à l'étranger.

Qualifications requises

- Diplôme de deuxième cycle en droit, sciences politiques, économie ou relations internationales.
- Bonne connaissance des dossiers environnementaux internationaux et connaissance générale de la mondialisation et de ses enjeux connexes.
- Excellentes aptitudes pour la recherche et à la rédaction. Capacité de synthèse et d'analyse.
- La connaissance des outils informatiques et des modes de communication en ligne constitue un atout.
- Personne autonome capable de travailler en équipe.
- Excellente maîtrise de l'anglais et du français écrits (essentielle).
- Connaissance de l'espagnol (un atout).

Durée du stage et rémunération

De quatre à six mois à compter de novembre 2003 ou à une autre date déterminée avec le candidat sélectionné.

Contact: karel.mayrand@unisfera.org

Appel de communications Call for Papers

64th Annual Meeting of the Academy of Management

>Creating
Actionable
Knowledge

6 au 11 août 2004

Nouvelle-Orléans

Renseignements: www.aomonline.org

10th International INTERDISCIPLINARY CONFERENCE ON THE ENVIRONMENT

BOSTON, USA , JULY 1-4, 2004

Boston Park Plaza Hotel & Towers

The Interdisciplinary Environmental Association (IEA), in conjunction with Assumption College, invites you to participate in the 10th International INTERDISCIPLINARY CONFERENCE ON THE ENVIRONMENT open to environmental practitioners, academics, students and all interested persons regardless of background. You may participate as panel and/or workshop organizer, presenter of one or two abstracts or papers, chair, moderator, discussant, or observer. The deadline for abstract submission and participation is April 30, 2004. All papers will pass a blind peer review process for publication consideration in the INTERDISCIPLINARY ENVIRONMENTAL REVIEW.

For more information, please contact us as follows:

IEA, Kevin L. Hickey & Demetri Kantarelis
Conference Co-Chairs, Economics & Global Studies Department
Assumption College, 500 Salisbury Street
Worcester, MA 01609-1296, USA

TELEPHONE: Hickey (+ 508-767-7296), Kantarelis (+ 508-767-7557)

FAX: + 508-767-7382

E-MAIL: khickey@assumption.edu
dkantar@assumption.edu

WEB: www.assumption.edu

Call for Papers

20th EGOS Colloquium

20th EGOS Colloquium, July 1-3, 2004, Ljubljana, Slovenia Corporate Social Responsibility and Business Ethics (Subgroup 17)

There is hardly a week in which the contemporary business press does not cover various features of corporate social responsibility (CSR) and business ethics. This topicality has been boosted by recent accounting scandals in governance as well as trends such as protests against executive pay, globalization, and the increasing power of multinationals. As the theme of EGOS 2004 attests, organizations exist within a network of dynamic stakeholder relations, and such relationships surface important questions about responsibility, ethics, accountability, and governance.

The proposed subtheme therefore seeks to identify and foster emerging research strands relevant to organization studies, and thereby provide a framework for academic debate on the social role and responsibilities of corporations. Given the main frame of reference for EGOS, we would primarily like to see the group advance the discussion in two main aspects:

Are there any specific European aspects to CSR and business ethics?

What are the opportunities and the limits of the application of largely US concepts in a European context?

The schedule for the conference is as follows:

>31 December 2003: Deadline for Abstracts of 800 words

>1 March 2004: Notification of acceptance of papers

>1 June 2004: Full papers to be sent by email

Abstracts, papers and all other inquiries should be directed to the following address:

Dr Dirk Matten
International Centre for Corporate Social Responsibility
Nottingham University Business School
Jubilee Campus, Wollaton Road
Nottingham NG8 1BB, UK
Email: dirk.matten@nottingham.ac.uk
Tel: +44 (0) 115 951 5261
Fax: +44 (0) 115 846 6667

Further information can be found on the conference: www.egosnet.org

Séminaires scientifiques 2003-2004

La Chaire Économie et Humanisme
propose une série annuelle de séminaires sur la régulation.

Calendrier

9 octobre 2003

>Acteur et système au cœur de la régulation

6 novembre 2003

>L'État régulateur : désuet ou indispensable?

4 décembre 2003

>Le politique à travers ses institutions : contexte national et international

22 janvier 2004

>Régulation marchande et mondialisation

19 février 2004

>Institutions économiques internationales

18 mars 2004

>La société civile comme nouveau foyer de régulation?

15 avril 2004

>Régulation et pratiques de la société civile

Il est à noter que les dates des séminaires des mois de mai et juin ne sont pas encore déterminées.

Pour plus d'information: www.ceh.uqam.ca/pages/activites_sem.htm

Calendrier des événements

Sommet

Le sommet mondial du développement durable, suite de Johannesburg

27 au 29 novembre 2003

Paris

Renseignements: www.equitable-forum.org/index.html

Conférence

16-10-2003 Interdisciplinary conference "Global responsibility, a new model of regulation for companies?", Nantes, France

Renseignements: www.escna.fr/eng/Research/co_rse_pres.htm

19-11-2003 Conference "How to Manage Labour Standards and Human Rights in Multinational Companies and their Supply Chains", Brussels, Belgium

Renseignements: www.ethicalcorp.com/content.asp?ContentID=655

Colloque

Finance responsable et responsabilité sociale de l'entreprise: deux mouvements, un objectif commun?

Organisé par l'Association d'économie politique

16 et 17 octobre 2003

Auditorium de la Télé-Université

4750 avenue Henri-Julien, Montréal

Renseignements: Serge_Rousseau@teluq.quebec.ca

Colloque Territoire-Acteur et Mondialisation

Organisé par l'Association Économie et Humanisme, l'Université de Savoie et l'Assemblée des Pays de Savoie

29 et 30 octobre 2003

Chambery, Savoie

Renseignements: sandra.marques@economie-humanisme.org, www.economie-humanisme.org

Colloque international Finance responsable et monnaies sociales

Organisé par la Chaire Économie et Humanisme

20 au 22 novembre 2003

Salle Marie-Gérin-Lajoie, UQAM, Montréal

405, rue Sainte-Catherine Est, niveau Métro

Renseignements: ceh@uqam.ca

Forum

Comité de concertation en environnement et en santé mentale

Organisé par l'ARUC-ÉS

30 et 31 octobre 2003

Université du Québec à Montréal, pavillon Athanase-David, salle D-R200

1430, rue Saint-Denis, Montréal

Renseignements: anthony_goulet@uqac.ca

la chaire
économie et
humanisme

UQÀM ESG

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca

Bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Maxime Rondeau

Graphisme: Jenny Desrochers

Collaborateurs: René Audet, Violaine Bonnassies, Corinne Gendron, Marc-André Lafrance, Julie Maurais, Marie-Lou Ouellet, Marco Silvestro

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.